

Livres

Les retraites : un avenir commun

Dominique Dirlewanger a publié fin 2018 le résultat d'une thèse en histoire qui l'a occupé depuis plusieurs années, consacrée aux représentations de la vieillesse en Suisse et en France dans l'après-guerre, c'est-à-dire au moment où se mettent en place les grands systèmes de retraite que nous connaissons encore aujourd'hui, l'AVS et la Sécurité sociale. Il a répondu à nos questions.

Quelle est la généalogie du travail de recherche qui a précédé la publication de ce livre ?

Après m'être intéressé à la mise en place des systèmes de retraites d'un point de vue économique et social, j'ai remarqué que les débats ne relèvent pas uniquement de décisions administratives, mais sont portés par diverses représentations successives de la vieillesse développées en Europe depuis la fin du XIX^e siècle. C'est à partir de ces représentations qu'il faut faire une histoire des systèmes de sécurité sociale mis en place dans les différents pays européens.

Comment la généralisation des retraites modifie-t-elle les représentations de la vieillesse ?

Dans tous les pays européens, les systèmes de retraite élaborés dans l'après-guerre donnent un statut aux personnes âgées, celui de retraité·e ou de pensionné·e. À partir de ce moment, l'entrée dans la vieillesse correspond à la sortie du salariat. Ce changement constitue un formidable progrès social, même si la vieillesse demeure bien souvent un facteur majeur d'appauvrissement.

Le versement des pensions soulage la population âgée, mais il conduit également à s'intéresser à d'autres problèmes : le logement, l'hygiène ou l'intégration sociale du troisième âge... De vastes enquêtes sont menées en France comme en Suisse au début des années 1960, ce qui amène les médias à réaliser des reportages sur cette catégorie de personnes qui deviennent des sujets de société.

Dans le cas de la Suisse, la représentation de la vieillesse est aujourd'hui directement liée aux

réformes entamées à partir des années 1970, avec la mise en place du système dit des « trois piliers ». Cette transformation a figé le salariat dans un système mixte de répartition et de capitalisation qui reproduit les inégalités salariales antérieures.

Les retraites constituent-elles le fondement de la sécurité sociale ?

Le rôle de la cotisation sociale dans l'échafaudage de la sécurité sociale est différent en Suisse et en France. Si en France c'est le régime général et donc la couverture maladie qui est la clef de voûte de l'édifice, en Suisse c'est l'AVS qui joue ce rôle. Celle-ci institutionnalise la solidarité au sein du salariat : tout le monde la finance et la touche, même modestement. La défense de cette universalité est d'ailleurs très explicite lors des débats provoqués par les différentes révisions de l'AVS depuis 1948, ce qui reste pleinement valable jusqu'à ces dernières années.

À quoi la gauche devrait-elle être attentive aujourd'hui sur la question des retraites ?

Il me semble prioritaire de se dresser contre l'alarmisme de celles et ceux qui assurent que l'AVS court à la faillite. Le « danger » démographique (le « vieillissement de la population ») est par exemple un argument qui est aussi vieux que l'AVS elle-même. Contre cet alarmisme, il faut rappeler au contraire le principe de la solidarité intergénérationnelle, garanti par la cotisation sociale, qui est un instrument d'émancipation.

Il faut aussi affirmer qu'une bonne société se mesure à la prise en charge des personnes les plus faibles dans la population, en

particulier les plus âgées. Cette revendication sociale représente enfin un avenir commun à toute la population, un thème que l'on rencontre aussi bien chez Hans Peter Tschudi, le socialiste qui a consolidé considérablement l'AVS d'après-guerre, que chez Ruth Dreifuss qui a ouvert de nouveaux droits aux femmes lors de la 10^e révision. Cet avenir commun intègre des catégories neuves au fil du temps, singulièrement les femmes et les étrangères-ers.

Quelles sont les difficultés rencontrées pour aborder cette histoire ?

Pour la Suisse, le principal problème touche au système fédéral. Les débats sont souvent cantonaux, ce qui complique considérablement le travail et empêche d'avoir une vision d'ensemble des mesures en faveur du troisième âge. Il y a aussi des carences importantes dans les statistiques sociales cantonales comme fédérales.

En France, le problème est inverse, car la centralisation du système politique implique une surreprésentation des questions spécifiquement parisiennes. On rencontre aussi des limites statistiques importantes en France sur ces questions qui n'émergent dans le champ sociologique que dans la seconde moitié des années 1960.

Pour finir, j'aimerais dire qu'on ne peut séparer la question de la vieillesse et des retraites des combats féministes. Les retraites touchent à la fois au travail et à la vie privée, au couple (à la problématique du veuvage par exemple). Les féministes ont très tôt questionné la dimension androcentrée des systèmes de sécurité sociale. Cette question est encore centrale aujourd'hui. En cette année 2019, c'est une manière de rappeler que féminisme et socialisme ont partie liée.

Propos recueillis par Antoine Chollet

À lire : Dominique Dirlewanger, Les couleurs de la vieillesse. Histoire culturelle des représentations de la vieillesse en Suisse et en France (1940-1990), Neuchâtel, Alphil, 2018

